

Les condensats de batterie froide présentent-ils un risque de propagation du virus ?

Centrale de traitement d'air double flux GOLD RX

Les batteries froide provoquent de la condensation en lien avec l'humidité de l'air soufflé. Ces condensats ruissellent sur la batterie et descendent dans le bac de condensats où ils s'accumulent.

Existe-t-il un risque de prolifération du virus dans ce milieu et donc un risque de propagation avec l'air soufflé ?

Le cas du COVID-19 ne doit pas être assimilé à la problématique que nous connaissons dans notre métier, soit la légionnelle. Celle-ci est une bactérie qui a besoin d'un milieu humide et tempéré (entre 25°C et 45°C) pour s'y multiplier.

Contrairement à une bactérie, le virus est incapable de se multiplier seul. Il est totalement dépendant d'un support vivant (cellule hôte). En somme, un virus est actif et à risque que lorsqu'il rencontre une cellule susceptible de l'héberger. Néanmoins, il peut survivre un temps indéterminé dans l'eau. L'environnement qu'offre un bac à condensat, en fonctionnement et avec une présence d'eau est peu propice à sa multiplication et à ce jour, il n'a pas été rapporté de contamination par l'eau.

Par précaution, il convient de s'assurer que les évacuations de condensats sont bien dimensionnées et entretenues afin de garantir une évacuation efficace sans accumulation.

- La batterie froide se trouve normalement au soufflage et n'est donc pas en contact avec l'air extrait mais seulement avec l'air extérieur. Compte tenu des modalités de propagation du COVID-19, l'air extérieur est donc considéré comme sain et dans tous les cas beaucoup plus que l'air intérieur, sous réserve que les prises d'air neuf soit placées de façon à ne pas être à proximité de zones à risques.
- Il est important que les évacuations des condensats soient réalisées dans de bonnes conditions, en tenant compte du niveau de pression dans le réseau aéraulique afin d'éviter une accumulation d'eau trop importante.

